



## Visite d'expert pour dégâts des eaux

-----  
Par Nina1234

Bonjour,

Il y a 3 mois, de la moisissure est apparue au plafond de ma chambre. Un plombier mandaté par le syndic a constaté un haut taux d'humidité depuis plus de nouvelles.

J'ai de mon côté appelé un plombier qui a découvert une fuite au niveau de ma douche à l'italienne (pas de syphon ça coule directement dans le vide sanitaire). Il a également constaté que les canalisations de ma salle de bain étaient complètement fichues, que le placo était trempé, bref toute la salle de bain est à refaire.

Pour lui, la moisissure vient de la salle de bain et par capillarité elle a attaqué les murs de la chambre qui se trouve à côté.

Un expert a été mandaté par mon assurance. Il est venu aujourd'hui, ça a été (je pense car je ne m'y connais pas) du grand n'importe quoi.

Il est arrivé les mains dans les poches donc sans matériel pour tester l'humidité. Il a regardé le plafond et pour lui, c'est un pont thermique et rien d'autre. Mon compagnon lui a montré le diagnostic établi par le plombier il lui a dit "ce n'est qu'un plombier pas un expert qu'est ce qu'il en sait". Mon compagnon a dit à l'expert que nous recoltions chaque jour 4L d'eau avec le déshumidificateur que nous avons installé dans notre chambre il n'en démord pas que c'est un pont thermique. La visite a duré 5 minutes il a juste dit que rien ne sera fait côté assurance.

Je ne sais pas quoi faire suite à cela je trouve l'attitude de cet expert inadmissible la salle de bain est à la limite de la vétusté, les murs sont imbibés d'eau, les canalisations des toilettes suspendus sont complètement fichues.

J'ai un bébé de 16 mois j'ai peur pour sa santé j'ai attendu deux mois qu'un expert passe pour rien du tout.

J'aimerais savoir si je dois poursuivre la procédure avec l'assurance en demandant une contre expertise ou laisser tomber ça ne fera que retarder les travaux qui deviennent urgents.

Merci d'avance pour vos retours

Bonne soirée

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Que fait le syndic ici ?

C'est votre bailleur qui doit être notifié des problèmes et faire les réparations qui s'imposent.

Si besoin faites constater l'insalubrité à la préfecture.

-----  
Par Nina1234

Bonsoir merci pour votre retour

Excusez moi j'aurai dû préciser que je suis propriétaire.

Le syndic a été mis au courant car le dégât pouvait venir des parties communes. Mais il n'en a rien à faire nous avons envoyé des mails avec des vidéos du plombier attestant de la fuite (confirmation de réception et vidéos envoyées à l'assurance du syndic et à la mienne) et même la présidente du syndic n'arrive pas à savoir elle l'appelle devant nous il n'a jamais le temps

Demain l'expert qui est passé va prendre contact avec le plombier que j'avais mandaté on verra bien ce que ça donne.

Je verrai également avec la préfecture merci pour l'info

-----  
Par yapasdequoi

Il faut commencer par trouver l'origine de cette eau.

Votre assureur doit vous aider.

Ce n'est pas la mission de l'expert qui chiffre les dégâts à rembourser.

L'assurance ne rembourse pas la réparation de l'origine.

Inutile de relancer le syndic par téléphone ou mail. Il faut lui envoyer un courrier RAR.